

**EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 09 NOVEMBRE 2009 A 19H00'**

Présents: M.M. PIETTE Luc, bourgmestre ;  
DUMONT, ANCION, BOCART, Mme FAELES-VAN ROMPU, échevins ;  
DEKONINCK, Président de CPAS.  
MOUTON, GAILLARD, ~~de WOUTERS~~, RONDIAT, COLOT, Mme PUISSANT-BONATO,  
Mme GILLES, Mme GAUX-LAFFINEUR, Mme MARCHAL-VAN DER SCHUEREN,  
Mme FALLAY-BATTEL, M. PLUYMERS, conseillers ;  
Et Mme SEPTON Françoise, secrétaire communale.

En séance Publique :

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE** : Par 11 voix pour et 3 abstentions (M.MOUTON, Mme GILLES et M. PLUYMERS); APPROUVE : le procès-verbal de la séance précédente.

**ARRETE DE POLICE : RATIFICATION** : Le présent point qui n'a plus de raison d'être, est retiré de l'ordre du jour.

**FABRIQUE D'EGLISE : BUDGET 2010 : AVIS** : Par 11 voix pour et 3 abstentions (M.MOUTON, Mme GILLES et M. PLUYMERS); EMET : un avis favorable à l'approbation du budget 2010 de la fabrique d'église d'Anhee se résumant comme suit :

<i>FABRIQUE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>BONI-MALI</i>	<i>SUBV.COM</i>
ANHEE	25.149,09	25.149,09	--	19.406,84

**INATEL : ASSEMBLEE GENERALE EXTRARODINAIRE : ORDRE DU JOUR : DECISIONS :**

**MARQUE SON ACCORD** : pour approuver aux majorités suivantes, les points prévus à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire d'INATEL prévue le 26/11/2009: 1° la dissolution de l'intercommunale INATEL ayant pour effet de mettre fin aux mandats des administrateurs de l'intercommunale à dater de la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité; 2° Partant et de même cause, la situation active et passive arrêtée au 31/08/2009, à l'unanimité; le Conseil prenant acte des rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises, à l'unanimité; 3° la décharge aux administrateurs et au contrôleur aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pour la période allant du 01/01/2009 au 31/08/2009, à l'unanimité; 4° la désignation du collège des liquidateurs, à l'unanimité; 5° la fixation de la rémunération des liquidateurs, à l'unanimité; 6° la convention entre INATEL, IGEHO, SEDITEL et TELELUX d'une part et ORES d'autre part, visant à la reprise par cette dernière des provisions et du risque relatifs au litige social intenté par 11 agents ayant refusé d'intégrer TECTEO, à l'unanimité; 7° le mandat à Mme Rosalia TUDISCA, secrétaire de l'AG, en tant que signataire de la requête destinée à homologuer et confirmer la désignation du collège des liquidateurs, à l'unanimité. Le Conseil Communal charge ses délégués de se conformer à la volonté majoritaire exprimée ce jour. Les délégués de chaque commune rapportent à l'assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil. En vertu du Décret du 19/07/2006 et en ce qui concerne l'approbation des comptes annuels, le vote de la décharge aux administrateurs et aux membres du collège des contrôleurs aux comptes et au(x) réviseur(s) et les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération communale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause. Le Conseil Communal charge le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

**TAUX PREVISIONNEL DE COUVERTURE DU COUT DES DECHETS : DECISION** : M. le Conseiller P. RONDIAT entre en séance. Vu la circulaire relative à la mise en oeuvre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 05 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents; A l'unanimité; MARQUE SON ACCORD pour approuver le tableau reprenant le taux prévisionnel de couverture du coût des déchets pour 2010 fixé à 100,22 %.

**DENOMINATION D'UNE VOIRIE A DENEÉ : DECISIONS** : M. l'Echevin M. ANCION entre en séance. Vu les difficultés régulières rencontrées sur place pour la distribution du courrier postal ainsi que pour la recherche d'habitations; Attendu qu'il y a lieu d'une part de modifier la délimitation de l'actuelle rue des Artisans et de l'actuelle rue de Maredsous et d'autre part de prévoir une nouvelle appellation pour le chemin situé à Denée, depuis le carrefour avec la rue de Maharenne jusqu'à sa limite avec Sosoye, en ce compris la voirie menant à la Ferme de Maharenne; Attendu que les habitants concernés ont été conviés à deux reprises à la Maison Communale afin de définir ensemble les tronçons de rue dont question; Attendu qu'une proposition a également été retenue par les participants à ces réunions, pour le nouveau nom de rue à définir en ce qui concerne le tronçon de voirie compris à Denée, depuis le carrefour avec la rue de Maharenne jusqu'à sa limite avec Sosoye, en ce compris la voirie menant à la Ferme de Maharenne, (appelé aujourd'hui rue de Maredsous), à savoir « rue des Abbayes »; A l'unanimité; MARQUE SON ACCORD : 1° pour que le plateau de Maredsous conserve le nom « rue de Maredsous », depuis son carrefour avec les rues Neuve Nirole (Maredret), du Chêne (Sosoye) et Chenoy jusqu'à l'Abbaye de Maredsous (entrée du RAVeL) ainsi que la numérotation actuelle des bâtiments. 2° pour dénommer le tronçon de voirie situé à Denée, depuis son carrefour avec la rue de Maharenne jusqu'à sa limite avec Sosoye, en ce compris la voirie menant à la Ferme de Maharenne, « Rue des Abbayes » et prévoir une nouvelle numérotation des habitations en conséquence. 3° pour prolonger la rue des Artisans à Maredret jusqu'à la nouvelle rue des Abbayes et adapter la numérotation des habitations en conséquence.

**CONTROLE ANNUEL DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DE GAZ DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX : MARCHE PUBLIC : DECISIONS**

: Attendu qu'il y a lieu de contrôler périodiquement les installations électriques et/ou de gaz naturel de divers bâtiments communaux dont la liste est annexée au cahier des charges présenté; Attendu que les différents crédits budgétaires nécessaires à ces contrôles seront prévus au service ordinaire du budget de l'exercice 2010; A l'unanimité; MARQUE SON ACCORD : pour que le présent marché relatif au contrôle périodique de la conformité des installations électriques et/ou de gaz naturel de divers bâtiments communaux dont la liste est annexée au cahier spécial des charges présenté soit passé par procédure négociée sans publicité; pour approuver le cahier des charges administratif et technique y relatif; pour prévoir les crédits budgétaires au service ordinaire du budget de l'exercice 2010 et pour charger le Collège Communal des formalités nécessaires.

**TAXES COMMUNALES : DECISIONS** : Par 13 voix pour et 3 abstentions ( M. MOUTON, Mme GILLES et M. PLUYMERS); MARQUE SON ACCORD : pour adopter les règlements-taxes et redevances suivants : Pour l'année 2010 : CENTIMES ADDITIONNELS AU PRECOMPTE IMMOBILIER : 2800; TAXE SUR LA FORCE MOTRICE : Taux : 3,72 € par kilowatt.

Pour les années 2010 à 2012 :

REDEVANCE POUR LA DELIVRANCE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Cartes d'identité belges conformes aux normes européennes et renouvellement : 15 € dont 10€ de prix de revient à verser à l'Etat fédéral et 5€ de taxe communale

Cartes d'identité électroniques pour étrangers et renouvellement : 15€

Titre de séjour : 10 € pour le renouvellement, la prorogation ou le remplacement du titre de séjour d'un étranger, de même que la délivrance de l'attestation d'immatriculation au registre des étrangers. Pochette en plastique : 0,25 €

Pièces d'identité pour enfant de moins de 12 ans (sans photo) : -délivrée gratuitement avec sa pochette en plastique lors de la première inscription - . 1,25 € lors d'un renouvellement ou d'une perte. Pochette en plastique : 0,25€

KIDS IDE – carte d'identité électronique pour enfant belge de moins de 12 ans : (avec photo) : 3 €.

Certificat d'identité pour enfant non belge de moins de 12 ans (avec photo) : 3€

Carnet de mariage : (y compris la fourniture du carnet ainsi que le droit d'expédition ou la taxe communale sur la délivrance du certificat de mariage) : 25 €

Autre document ou certificat de toute nature, extrait, copie, visa pour copie conforme, autorisation. : 6 € pour tout exemplaire.

Légalisation de signature : 1€

Extrait d'acte d'état civil : 7 €

Demande d'adresse : (dûment autorisée par la loi du 16 juillet 1992) : 5 € par demande, lorsque les documents sont expédiés par voie postale, les frais d'envois s'ajoutent au présent tarif.

Passeport : 20 € pour tout nouveau passeport.

Extrait de casier judiciaire (sauf en cas de recherche d'emplois et autres raisons sociales) : 6,12€

Divers documents d'urbanisme :

★ ouverture de tout dossier : 5€

★ délivrance déclaration urbanistique préalable : 10 €

★ demande de permis d'urbanisme : 25 €

★ demande de permis de lotir : 25 € par lot

★ demande de certification d'urbanisme : 8 €

★ demande soumise à enquête publique : 20 €

★ demande de placement d'enseigne ou de dispositif de publicité : 12 €

★ permis unique :

classe I : 550 €

Classe II : 80 €

★ permis d'environnement

Classe I : 500€

Classe II : 50€

★ Déclaration classe III : 20 €

Demande de renseignements cadastraux dans le cadre du CWATUP : toute heure de travail ou fraction d'heure de travail : 35 € ;

Envoi de contrainte (recette communale) : 10€; la redevance est due par la personne au nom de laquelle est établie la contrainte et est payable par le contribuable concerné, après l'envoi de la contrainte à l'huissier.

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE F. de MONTPELLIER A DENEÉ : MODIFICATION**

**A LA VOIRIE COMMUNALE : DECISION** : Vu les plans d'aménagement de la place F. de Montpellier à Denée, dressés par la s.p.r.l. AGUA, rue du Poirier, 6 à Louvain-La-Neuve; Attendu que la demande de permis d'urbanisme implique une modification à la voirie communale; Vu l'article 330, 9° du code wallon susmentionné

lequel précise qu'une telle demande est soumise à enquête publique dans les formes et délais bien définis; Attendu que, conformément aux dispositions des articles 332 à 343, il a été satisfait à la publicité requise par avis affichés sur le terrain et aux endroits habituels d'affichage du mardi 15 septembre 2009 au jeudi 01er octobre 2009, ainsi que par des avis annonçant le projet en question adressés à tous les occupants des immeubles situés dans un rayon de 50 mètres à partir des limites des parcelles précitées; Vu le procès-verbal de cette enquête daté du 01er octobre 2009 duquel il résulte qu'une réclamation a été déposée à l'administration communale; Vu le certificat de publication de cette enquête; Attendu que, lors de sa réunion du jeudi 08 octobre 2009, la CCATM a remis l'avis suivant : « Considérant que le projet vise à embellir le centre de Denée; Considérant que le projet veut donner la priorité aux piétons par l'emplacement de trottoirs larges et ouverts et qu'ils présenteront des abaissements à certains endroits pour les personnes à mobilité réduite; Considérant que la nouvelle bibliothèque qui viendra s'implanter sur la place F. de Montpellier bénéficiera d'accès faciles, permettant le déplacement facile de personnes à mobilité réduite, sans difficulté; Considérant que l'éclairage mis en place veut favoriser une lecture simple et pratique de l'espace et de ses circulations; Conclusion : AVIS FAVORABLE à l'unanimité, soit par 8 voix. »; Attendu que la mission du conseil consiste donc à prendre connaissance des résultats de l'enquête et à délibérer sur la question de voirie tandis que celle du collège est de statuer sur la demande de permis; Par 13 voix pour et 3 abstentions (M. MOUTON, Mme GILLES, M. PLUYMERS); MARQUE SON ACCORD : sur la modification de voirie, place F. de Montpellier à Denée, telle que proposée et décrite au plan accompagnant la demande de permis d'urbanisme.

**A LA DEMANDE DE M.M. LES CONSEILLERS Y. MOUTON ET P. PLUYMERS : MEMORIAL**

**FRANCAIS A HAUT-LE-WASTIA** : En juillet 2010, seront fêtés les 40 ans d'existence du Mémorial Français d'Haut-Le-Wastia érigé, à l'épopée, grâce à de nombreux bénévoles. M.M. les Conseillers Y. MOUTON et P. PLUYMERS souhaitent savoir si la commune entend rafraîchir en profondeur ce monument, faire valoir ses droits pour bénéficier d'un don émanant du RP Léonard pour son entretien et placer une signalisation ou une infrastructure particulière au virage venant de Sommière pour le protéger. M.M. les Conseillers Y. MOUTON et P. PLUYMERS constatent que de nombreux accidents et sorties de route mettent en péril cet édifice. Ils préconisent encore la pose de chevrons et de glissières de sécurité en bois. Le Bourgmestre L. PIETTE confirme qu'il est bien prévu que le monument soit rafraîchi et que des barrières de protection (avec des chevrons fluorescents) soient placées dans le virage. M. MOUTON rappelle que le solde du don du RP Léonard disponible est déposé chez un notaire. Le Bourgmestre précise encore qu'une estimation des travaux nécessaires sera demandée au conducteur des travaux.

**A LA DEMANDE DE M.M. LES CONSEILLERS Y. MOUTON ET P. PLUYMERS : LES MOSSIATS-**

**HAUT-LE-WASTIA** : En 2008, la pose de filets d'eau a été programmée rue Sur-Les-Mossiats à Haut-Le-Wastia. Il semblerait d'après M.M. Les Conseillers Y. MOUTON et P. PLUYMERS que la Commune ait oublié de procéder à la pose de +/- 60 mètres de filets d'eau. Ils souhaiteraient que le Collège inscrivent ces travaux « oubliés » au budget 2010, au poste entretien de voirie. Il apparaît que le cahier des charges visant les travaux dont question, tel qu'il a été approuvé par le Conseil Communal, ne reprenne pas ces filets d'eau, nécessaires pour consolider le bord de la route. Ils seront prévus et inscrits au budget, lors des prochains travaux d'entretien des voiries.

**A LA DEMANDE DE M.M. LES CONSEILLERS Y. MOUTON ET P. PLUYMERS : SITE PASEK-**

**ACHAT D'UNE PARTIE DU SITE A SOBEMO** : La Commune a acheté à SOBEMO une partie de l'ancienne infrastructure PASEK pour y installer ses ateliers communaux. M. M. les Conseillers Y. MOUTON et P. PLUYMERS ont déjà attiré l'attention du Conseil Communal au sujet d'un transformateur ayant fait partie de la transaction. Ils souhaitent savoir si ce transformateur constitue un danger pour la population voisine. Ils constatent que comme pour celui du camping, ce transformateur pourrait contenir du PCB et demandent que la commune, sans délais, fasse procéder à une enquête technique et propose des mesures. Le Bourgmestre L. PIETTE explique qu'il a reçu copie de la facture avec un mail de la société SOBEMO attestant de l'enlèvement du transformateur dont question, par la société SITA.

**A LA DEMANDE DE M.M. LES CONSEILLERS Y. MOUTON ET P. PLUYMERS : HANGAR A**

**COTE DU PARC A CONTENEURS - SUITE RESERVEE AU POINT DU 04/10/2007** : En octobre 2007, le Conseiller Communal Y. MOUTON interpellait le Conseil au sujet d'un hangar communal situé à côté du parc à conteneurs ayant fait l'objet d'un bail conditionné en 2004. M. MOUTON souhaite savoir si le bail a été signé et enregistré. Quel est le montant estimé des travaux à effectuer, quels travaux ont déjà été effectués et pour quels montants et quel est le but de la location par le preneur?. A ce jour, quelles sont les suites réservées à ce dossier? Le Bourgmestre L. PIETTE signale que le bail a bel et bien été enregistré, que le locataire actuel paye sa location sans problème et que le hangar loué sert à stocker des pellets. M. MOUTON rappelle que le montant du loyer fixé n'est pas très élevé eu égard aux travaux que l'intéressé devait effectuer dans et autour de cet hangar. (nouvelle toiture, pose d'une nouvelle clôture, ...). Il est prévu que l'administration écrive un courrier à l'intéressé pour lui rappeler ses engagements.

**A LA DEMANDE DE M.M. LES CONSEILLERS Y. MOUTON ET P. PLUYMERS : ECOLE DE**

**MAREDRET-FERMETURE-CONSEQUENCES** : M.M. les Conseillers Y. MOUTON et P. PLUYMERS

constatent que l'école de Maretret qui a malheureusement fermé ses portes en 2008, a coûté quelques euros à la commune. En effet, le système de chauffage a gelé l'année dernière, faute d'approvisionnement en mazout. Ils souhaitent savoir quels ont été les coûts de réparation de l'installation sinistrée et préconisent de remplir la cuve et de chauffer les locaux cet hiver. L'Echevin des travaux S. BOCART explique que suite à la fermeture de l'école en septembre 2008 et en prévision de l'hiver, le technicien-chauffagiste de la commune est passé visiter l'installation et y mettre l'antigel nécessaire. Malheureusement, le mazout a été volé et pendant la période de grand froid de l'hiver dernier, le chauffage s'est arrêté et toute l'installation a gelé; avec les conséquences que l'on connaît. En janvier 2009, lorsque l'on s'est rendu compte que les vitres de l'école étaient gelées, même à l'intérieur du bâtiment, il était trop tard. Le système de tuyauteries a été réparé, pas la chaudière. Le Bourgmestre L. PIETTE signale que le remplacement de la chaudière dont question n'est pas prévu actuellement et considère qu'il n'y a pas lieu, pour l'instant, de chauffer ce bâtiment tant qu'il est inoccupé. M. le Conseiller Y. MOUTON qui attire encore l'attention sur les problèmes éventuels d'humidité, préconise de mettre la cuve à l'intérieur. M. l'Echevin M. ANCIEN signale qu'il ne faut pas exclure le principe d'une éventuelle réouverture, dans le futur, de l'école de Maretret... Il faut attendre.

**A LA DEMANDE DE M.M. LES CONSEILLERS Y. MOUTON ET P. PLUYMERS : CHAPELLE ST-ROCH A HAUT-LE-WASTIA-RESTAURATION** : M.M. les Conseillers Y. MOUTON et P. PLUYMERS estimant qu'Haut-Le-Wastia soit souvent oublié dans les perspectives de mise en valeur et de restauration du patrimoine, interrogent le Collège sur la restauration éventuelle de la chapelle Saint-Roch à Haut-Le-Wastia ( à l'angle de la rue de Sommière et de la rue du Centre). Le Bourgmestre L. PIETTE explique que l'Agence de Développement Local a été chargée d'établir l'inventaire de toutes les chapelles, potales, fontaines, ... qui pourraient faire l'objet d'un dossier de restauration subsidiée par le « Petit Patrimoine Populaire Wallon ». Le Bourgmestre explique encore que suivant le listing établi, plusieurs restaurations pourraient être prévues chaque année.

**A LA DEMANDE DE M.M. LES CONSEILLERS Y. MOUTON ET P. PLUYMERS : SUIVI INTERVENTIONS EN SEANCE** :M.M. les Conseillers Communaux Y. MOUTON et P. PLUYMERS souhaitent savoir quelle est la suite réservée à leurs interventions relatives au dossier du feu de signalisation à Henneumont et à la demande d'un parcellaire au cimetière d'Haut-Le-Wastia. M. MOUTON précise qu'il sait que le dossier relatif au parcellaire en cours est géré par un agent communal absent pour l'instant. M. l'Echevin S. BOCART explique que lors de chaque orage, il y a des soucis avec les feux de signalisation à Henneumont. A l'heure actuelle, la situation paraît normale et sans problème particulier. M. MOUTON signale le risque permanent d'accident; les riverains prenant leurs précautions pour passer. Il dénombre au moins 30 véhicules (ceux des riverains) plus ceux qui sont simplement de passage et constate qu'il y a un réel problème. Il fait encore état d'une ampoule à vérifier au niveau du feu intermédiaire. Les membres présents s'entendent sur la demande d'un devis auprès de la société qui a placé les feux, en vue de prévoir le système suivant : deux feux rouges en permanence, avec une mise au vert du feu automatiquement à l'arrivée du premier véhicule qui se présente (à l'instar de ce qui existe apparemment au pont de Godinne).